

Dernière mise à jour le 29 septembre 2017

Les actualités du mois de décembre 2016

En ce début d'année 2017, nous vous proposons de retrouver sous un format synthétique les actualités importantes qui se sont déroulées en décembre 2016, et elles furent nombreuses ! Pour certaines ...

Sommaire

- Les actualités du mois de décembre 2016

En ce début d'année 2017, nous vous proposons de retrouver sous un format synthétique les actualités importantes qui se sont déroulées en décembre 2016, et elles furent nombreuses !

Pour certaines d'entre elles, un lien vous permettra d'accéder directement à une de nos publications sur notre site à ce sujet.

Les actualités du mois de décembre 2016

Dates	Actualités concernées
1 ^{er} décembre	Publication au JO de l'arrêté du 18 novembre 2016 portant habilitation d'un organisme mentionné à l'article L. 6332-1 du code du travail à collecter les versements des entreprises donnant lieu à exonération de la taxe d'apprentissage et à les reverser aux établissements autorisés à les recevoir (OPCA TRANSPORTS ET SERVICES).
2 décembre	Publication au JO de l'arrêté du 30 novembre 2016 portant homologation du référentiel professionnel de branche élaboré par la Confédération française du commerce de gros et international (CGI) dans le cadre de la mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité.
	Publication au JO de l'arrêté du 30 novembre 2016 portant homologation du référentiel professionnel de branche élaboré par la Confédération nationale des poissonniers écaillers de France (CNPEF) dans le cadre de la mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité.
	Publication au JO de l'arrêté du 30 novembre 2016 portant homologation du référentiel professionnel de branche élaboré par la Fédération du négoce de bois et des matériaux de construction (FNBM) dans le cadre de la mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité.
	Publication au JO de l'arrêté du 30 novembre 2016 portant homologation du référentiel professionnel de branche élaboré par l'observatoire des métiers et des qualifications dans la distribution, location, maintenance des matériels agricoles, de travaux publics, de manutention et de parcs et jardins (SDLM), dans le cadre de la mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité.
6 décembre	Publication au JO du décret n° 2016-1676 du 5 décembre 2016 relatif au vote par voie électronique pour l'élection des délégués du personnel et des représentants du personnel au comité d'entreprise (loi travail). Notice : le décret précise les modalités du vote électronique pour les élections des délégués du personnel et du comité d'entreprise prévues en l'absence d'accord.
	Diffusion de la circulaire ARRCO-AGIRC n° 2016-09-DRJ, rappelant la nouvelle règle qui entre en vigueur le 1 ^{er} janvier 2017, concernant la délimitation du champ d'application des régimes AGIRC-ARRCO et du régime IRCANTEC. Retrouver notre actualité à ce sujet, en cliquant ici .
9 décembre	Publication au JO du décret n° 2016-1688 du 8 décembre 2016 modifiant le décret n° 2005-326 du 7 avril 2005 portant création du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE). Notice : le Conseil d'orientation pour l'emploi, placé auprès du Premier ministre, est un organisme consultatif chargé d'établir des diagnostics partagés et de formuler des propositions de réforme en matière d'emploi. Le présent décret a pour objet d'élargir sa composition en prévoyant la présence, parmi les représentants des partenaires sociaux, d'un représentant désigné par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) et, parmi les représentants des administrations et organismes chargés d'une mission de service public, du directeur général de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT).
	Publication au JO du décret du 8 décembre 2016 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public chargé de la formation professionnelle des adultes (ex AFPA) Mme d'ARTOIS de BOURNONVILLE (Pascale).
10 décembre	Publication au JO de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi dite « Sapin 2 »). Retrouver notre actualité à ce sujet, en cliquant ici .

11 décembre	Publication au JO de l'arrêté du 30 novembre 2016 fixant les données de la DSN adressées aux administrations et organismes compétents. Retrouver notre actualité à ce sujet, en cliquant ici .
13 décembre	Publication au JO de l'arrêté du 15 novembre 2016 fixant le modèle du formulaire « Déclaration annuelle des données sociales - DADS 2016 ».
	Publication au JO de l'arrêté du 5 décembre 2016 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2017. Retrouver notre actualité à ce sujet, en cliquant ici . Article 1 Pour les rémunérations ou gains versés à compter du 1er janvier et jusqu'au 31 décembre 2017, les valeurs mensuelle et journalière du plafond de la sécurité sociale mentionnées à l'article D. 242-17 du code de la sécurité sociale sont les suivantes : - valeur mensuelle : 3 269 euros ; - valeur journalière : 180 euros.
14 décembre	Publication au JO du décret n° 2016-1711 du 12 décembre 2016 relatif à l'aménagement de l'apprentissage pour les travailleurs handicapés et les sportifs de haut niveau. Article 1 La section 5 du chapitre II du titre II du livre II de la sixième partie réglementaire du code du travail est ainsi modifiée : 1° L'intitulé de la sous-section 2 est remplacé par l'intitulé suivant : « Durée du contrat et temps de travail » ; 2° L'article R. 6222-49 est remplacé par les dispositions suivantes : « Art. R. 6222-49. - Les dispositions des articles R. 6222-47, R. 6222-48 et R. 6222-50 sont également applicables aux apprentis auxquels la qualité de travailleur handicapé est reconnue au cours de leur apprentissage. » ; 3° Après l'article R. 6222-49, il est créé un article R. 6222-49-1 ainsi rédigé : « Art. R. 6222-49-1. - Le médecin du travail peut proposer un aménagement du temps de travail de l'apprenti reconnu travailleur handicapé. » Article 2 Après la section 5 du chapitre II du titre II du livre II de la sixième partie réglementaire du code du travail, il est ajoutée une section 6 ainsi rédigée : « Section 6 « Aménagements en faveur des sportifs de haut niveau « Sous-section 1 « Champ d'application « Art. R. 6222-59. - Les dispositions de la présente section s'appliquent aux sportifs de haut niveau figurant sur la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport qui concluent un contrat d'apprentissage. « Sous-section 2 « Durée du contrat « Art. R. 6222-60. - La durée du contrat d'apprentissage du sportif de haut niveau peut être portée à quatre ans. « Dans ce cas, la rémunération de l'apprenti au titre de la quatrième année d'exécution du contrat est identique à celle prévue à l'article D. 6222-26 pour la troisième année. « Art. R. 6222-61. - Lorsque les activités sportives de l'apprenti l'exigent, l'enseignement dispensé dans l'établissement de formation en vue de conduire au diplôme ou au titre à finalité professionnelle prévu au contrat est réparti sur une période de temps égale à la durée normale d'apprentissage pour la formation considérée, augmentée d'un an au plus. « L'annexe pédagogique de la convention régissant l'établissement de formation concerné fixe les conditions dans lesquelles cette règle est mise en œuvre. « Art. R. 6222-62. - Dans le cas prévu à l'article R. 6222-61, la durée de l'apprentissage est prolongée d'un an au plus, sans faire obstacle à la conclusion, s'il y a lieu, d'un nouveau contrat avec un autre employeur. « Art. R. 6222-63. - Les dispositions des articles R. 6222-61 et R. 6222-62 sont également applicables aux apprentis auxquels la qualité de sportif de haut niveau est reconnue au cours de leur apprentissage. « Sous-section 3 « Aménagement de la formation pratique et théorique « Art. R. 6222-64. - L'employeur de l'apprenti s'engage à libérer ce dernier pour ses activités sportives, et prend l'attache de la fédération sportive dont dépend le sportif de haut niveau afin d'organiser son temps de formation pratique. « Sauf dispositions particulières prévues par le contrat, les périodes consacrées à ces activités sportives n'emportent pas rémunération de l'apprenti. « Art. R. 6222-65. - L'établissement de formation dans lequel est inscrit l'apprenti prend l'attache de la fédération sportive dont dépend le sportif de haut niveau afin d'adapter l'organisation de l'enseignement théorique au calendrier des activités sportives. »
15 décembre	Publication au JO de l'arrêté du 9 décembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique. Notice : le présent arrêté fixe les modalités techniques de transmission des factures sous forme dématérialisée et de mise à disposition des informations relatives au traitement des factures au travers de la solution mutualisée dénommée Chorus Pro.
	Publication au JO de l'arrêté du 12 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 16 décembre 1999 modifié et fixant pour l'année 2017 le taux de cotisation des entreprises du bâtiment et des travaux publics à l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics ainsi que le salaire de référence de la contribution due au titre de l'emploi de travailleurs temporaires.
16 décembre	Publication au JO du décret n° 2016-1733 du 14 décembre 2016 portant application de l'article 113 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels (loi travail). Notice : l'article 113 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 de la loi de modernisation du dialogue social et de la sécurisation des parcours professionnels institue au titre des années 2016 à 2020 un concours réservé d'accès au corps de l'inspection du travail dans la limite d'un contingent annuel de 250 postes chaque année. Cet article permet en outre de pourvoir, par la voie d'une liste d'aptitude, 1/5 de ce contingent annuel. Ce décret fixe les conditions d'ancienneté de services dans le corps des contrôleurs du travail pour l'inscription sur cette liste d'aptitude.
	Diffusion de la Circulaire 2016-11-DRJ ARRCO-AGIRC, sujet : paramètres 2017. Retrouver notre actualité à ce sujet, en cliquant ici .
17 décembre	Publication au JO du décret n° 2016-1749 du 16 décembre 2016 modifiant le décret n° 2016-961 du 13 juillet 2016 relatif au régime d'assurance chômage des travailleurs involontairement privés d'emploi. Objet : détermination des règles d'indemnisation du chômage applicables aux travailleurs involontairement privés d'emploi relevant des professions de la production cinématographique, de l'audiovisuel ou du spectacle.

18 décembre	<p>Publication au JO du décret n° 2016-1762 du 16 décembre 2016 relatif à la dématérialisation des bulletins de paie et à leur accessibilité dans le cadre du CPA (décret faisant suite à la loi travail). Retrouver notre actualité à ce sujet, en cliquant ici.</p> <p>Notice : le décret précise les modalités selon lesquelles l'employeur peut procéder à la remise du bulletin de paie des salariés sous forme électronique et selon lesquelles le salarié peut faire part de son opposition à cette voie de transmission. Il fixe la durée pendant laquelle doit être garantie la disponibilité du bulletin de paie dématérialisé. Il précise également que l'employeur ou le prestataire qui agit pour son compte doit garantir l'accessibilité des bulletins de paie émis sous forme électronique par le biais du service en ligne associé au compte personnel d'activité.</p>
	<p>Publication au JO du décret n° 2016-1763 du 16 décembre 2016 relatif à l'accès des groupements d'employeurs aux aides publiques en matière d'emploi et de formation professionnelle au titre de leurs entreprises adhérentes (décret faisant suite à la loi travail). Retrouver notre actualité à ce sujet, en cliquant ici.</p>
	<p>Publication au JO du décret n° 2016-1764 du 16 décembre 2016 instituant une aide à l'embauche d'un premier salarié en contrat à durée indéterminée pour les entreprises relevant des branches du spectacle. Retrouver notre actualité à ce sujet, en cliquant ici.</p>
	<p>Publication au JO du décret n° 2016-1765 du 16 décembre 2016 instituant une prime à l'emploi pérenne de salariés du spectacle. Retrouver notre actualité à ce sujet, en cliquant ici.</p>
	<p>Publication au JO du décret n° 2016-1766 du 16 décembre 2016 instituant une prime aux contrats de longue durée dans le secteur du spectacle. Retrouver notre actualité à ce sujet, en cliquant ici.</p>
20 décembre	<p>Publication au JO de la loi n° 2016-1767 du 19 décembre 2016 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence. Article 1 I. - Est prorogé, à compter du 22 décembre 2016, jusqu'au 15 juillet 2017 l'état d'urgence : - déclaré par le décret n° 2015-1475 du 14 novembre 2015 portant application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 et le décret n° 2015-1493 du 18 novembre 2015 portant application outre-mer de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 ; - et prorogé en dernier lieu par la loi n° 2016-987 du 21 juillet 2016 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et portant mesures de renforcement de la lutte antiterroriste. II. - Il emporte, pour sa durée, application du I de l'article 11 de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence. III. - Il peut y être mis fin par décret en conseil des ministres avant l'expiration de ce délai. En ce cas, il en est rendu compte au Parlement.</p>
22 décembre	<p>Publication au JO du décret n° 2016-1796 du 21 décembre 2016 relatif à la mutualisation des pensions de réversion ayant un faible montant.</p>
	<p>Publication au JO du décret n° 2016-1797 du 20 décembre 2016 relatif aux modalités d'approbation par consultation des salariés de certains accords d'entreprise (décret faisant suite à la loi travail). Notice : le présent décret détermine les modalités de consultation des salariés pour l'approbation des accords d'entreprise prévus par les articles L. 2232-12, L. 2232-21-1 et L. 2232-27 du code du travail.</p>
	<p>Publication au JO de l'arrêté du 24 novembre 2016 fixant la liste des territoires retenus pour mener l'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée. Article 1 Sont retenus pour mener l'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée les dix territoires suivants : La commune de Colombelles (14), la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois (54), la commune de Jouques (13), la commune de Mauléon (79), le quartier prioritaire de la politique de la ville « Les Oliveaux » situé sur la commune de Loos et le segment dit « Triangle Menin-Clemenceau » du quartier prioritaire de la politique de la ville « Phalempin » situé sur la commune de Tourcoing appartenant à la Métropole européenne de Lille (59), la communauté de communes Entre Nièvre et Forêt (58), les quartiers prioritaires de la politique de la ville « Oudiné-Chevaleret » et « Bédier-Boutroux » du 13e arrondissement de la Ville de Paris (75), les communes de Pipriac et de Saint-Ganton (35), les quartiers prioritaires de la politique de la ville « Centre Ancien » et « Molles-Cizolles » situés sur la commune de Thiers (63), le quartier prioritaire de la politique de la ville « Saint-Jean » situé sur la commune de Villeurbanne (69). Ces territoires ainsi que les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale et les groupes de collectivités territoriales participant à l'expérimentation sont listés dans une annexe jointe au présent arrêté.</p>
<p>Publication au JO de l'arrêté du 15 décembre 2016 pris pour l'application de l'article L. 121-6 du code de la route. Notice : l'article L. 121-6 du code de la route résultant de la loi n° 2016-1547 du 8 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle prévoit que lorsqu'a été constatée de façon automatisée une infraction au code de la route commise avec un véhicule dont une personne morale est propriétaire ou détentrice, le représentant légal de celle-ci est tenu de désigner la personne physique qui conduisait ce véhicule, à défaut de quoi est encourue l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe. Le présent arrêté précise les modalités selon lesquelles ces informations doivent être adressées à l'autorité compétente.</p>	
23 décembre	<p>Publication au JO du décret n° 2016-1818 du 22 décembre 2016 portant relèvement du salaire minimum de croissance. Le Smic horaire est porté à 9,76 € et le minimum garanti à 3,54 €. Retrouver notre actualité à ce sujet, en cliquant ici.</p> <p>Article 1 A compter du 1er janvier 2017, pour les catégories de travailleurs mentionnés à l'article L. 2211-1 du code du travail, le montant du salaire minimum de croissance est porté à 9,76 € l'heure en métropole, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon.</p> <p>Article 2 A compter du 1er janvier 2017, le montant du minimum garanti prévu à l'article L. 3231-12 du code du travail est porté à 3,54 € en métropole, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon.</p>
24 décembre	<p>Publication au JO de la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 (LFSS 2017). Retrouver notre actualité à ce sujet, en cliquant ici.</p>
	<p>Publication au JO du décret n° 2016-1834 du 22 décembre 2016 relatif à l'organisation, aux missions, à la composition et au fonctionnement du Conseil d'orientation des conditions de travail et des comités régionaux.</p>

27 décembre	Publication au JO du décret n° 2016-1855 du 23 décembre 2016 relatif au parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie et à la garantie jeunes.
	Publication au JO de l'arrêté du 26 décembre 2016 fixant les majorations visées à l'article D. 242-6-9 du code de la sécurité sociale pour l'année 2017 (tarification AT/MP).
	Diffusion de la circulaire DSS n° DSS/SD2B/2016/396, relative aux montants des plafonds de ressources d'attribution de certaines prestations familiales applicables en métropole à compter du 1 ^{er} janvier 2017.
28 décembre	Publication au JO de l'arrêté du 26 décembre 2016 portant application, pour le ministère de l'économie et des finances, de l'article 5 du décret n° 2016-1073 du 3 août 2016 relatif à la mise en place et à la conservation sur support électronique des bulletins de paye et soldes des agents civils de l'Etat, des magistrats et des militaires.
	Publication au JO de l'arrêté du 22 décembre 2016 portant modification de l'arrêté du 16 octobre 1995 modifié pris pour l'application de l'article D. 242-6-5 du code de la sécurité sociale relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.
	Publication au JO du décret n° 2016-1876 du 27 décembre 2016 portant diverses dispositions relatives à l'aide juridique.
	Publication au JO du décret n° 2016-1879 du 26 décembre 2016 pris en application de l'article L. 1251-50 du code du travail et relatif au montant minimum de la garantie financière des entreprises de travail temporaire. Article 1 Le montant minimum de la garantie financière prévu à l'article L. 1251-50 du code du travail est fixé, pour l'année 2017, à 123 594 euros.
	Diffusion de la circulaire UNEDIC n° 2016-32 du 19 décembre 2016, confirmant le plafond des contributions à l'Assurance chômage à 13.076 €/ mois et à 156.912 €/ an, pour 2017.
	Diffusion de la circulaire UNEDIC n° 2016-31 du 19 décembre 2016, confirmant le nouveau taux cotisations AGS à 0,20% au 1 ^{er} janvier 2017.
29 décembre	Publication au JO du décret n° 2016-1899 du 27 décembre 2016 relatif à la mise en œuvre du dispositif d'emploi accompagné et au financement du CPF des travailleurs handicapés (loi travail).
	Publication au JO du décret n° 2016-1908 du 27 décembre 2016 relatif à la modernisation de la médecine du travail (loi travail). Retrouver notre actualité à ce sujet, en cliquant ici .
	Publication au JO du décret n° 2016-1909 du 28 décembre 2016 relatif aux accords de préservation ou de développement de l'emploi mentionnés à l'article L. 2254-2 et suivants du code du travail et au parcours d'accompagnement personnalisé (loi travail).
30 décembre	Publication au JO de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017. Retrouver notre actualité à ce sujet, en cliquant ici .
	Publication au JO de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016.
	Publication au JO du décret n° 2016-1932 du 28 décembre 2016 relatif au taux des cotisations d'assurance maladie du régime général et de divers régimes de sécurité sociale (augmentation part patronale assurance maladie, modification réduction FILLON). Retrouver notre actualité à ce sujet, en cliquant ici .
	Publication au JO du décret n° 2016-1945 du 28 décembre 2016 portant attribution d'une aide exceptionnelle de fin d'année aux bénéficiaires du RSA et aux bénéficiaires de l'ASS, de la prime forfaitaire pour reprise d'activité et de l'allocation équivalent retraite.
	Publication au JO de l'arrêté du 27 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 17 octobre 1995 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et des maladies professionnelles et fixant les tarifs des cotisations d'accidents du travail et des maladies professionnelles des activités professionnelles relevant du régime général de la sécurité sociale pour 2017.
	Publication au JO de l'arrêté du 29 décembre 2016 fixant le modèle de la carte de stationnement pour personnes handicapées, prévu à l'article R.241-20-2 du code de l'action sociale et des familles.
	Publication au JO du décret n° 2016-1950 du 28 décembre 2016 relatif aux traitements de données à caractère personnel liés au compte personnel d'activité.
	Publication au JO du décret n° 2016-1952 du 28 décembre 2016 modifiant le décret n° 2016-40 du 25 janvier 2016 instituant une aide à l'embauche dans les petites et moyennes entreprises.
	Publication au JO du décret n° 2016-1955 du 28 décembre 2016 portant application des dispositions des articles L. 121-3 et L. 130-9 du code de la route.
	Publication au JO du décret n° 2016-1970 du 28 décembre 2016 relatif au compte d'engagement citoyen du compte personnel d'activité.